Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-206DCM0083-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 5/10/2026
Date d'affichage : 5/10/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le douze octobre
à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, doyen.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Petton ; Mme Bouvier, M. Jestin, , M. Berthou, , Mme Dulchain, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absents représentés : M. Patrice Leguet qui a donné pouvoir à Mme Monique Hoarau ; Mme Floriane Kerdranvat qui a donné pouvoir à M. Sébastien Berthou, M. Le Bris qui a donné pouvoir à M. Ronan Jézéquel, Mme Deroo qui a donné pouvoir à Mme Clarisse Viala, M. Quemeneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin

Absents : , M. Bourles

Secrétaire : Eric Roudaut

2026DCM084	**RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (TLA + 0,50%) D'UN MONTANT TOTAL DE 500 000€ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Exposé :
Le Conseil municipal de Plouarzel, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
Vu l'article L 1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales

VU

Vu l'article L 2337-3 et L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
Vu les articles R 1611-33 et R 1611-34 du Code général des collectivités territoriales
Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, M. Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : prêt transformation écologique (TLA + 0,50%)
Montant : 500 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
Durée d'amortissement : 20 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,7 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Déduit (profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-206DCM0083-DE

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise M. le Maire, ou Mme Anne-Marie Conq, adjointe au maire, délégataire dûment habilité, à

- signer seul le Contrat de Prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;

- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.